Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHABRAQUE LIEU DE VIE ET CHEVAL

SEVER
12240 CASTANET
Tél. 05.65.69.99.92

APE : 8790A
Siret : 32978815200018

mazars

MAZARS RODEZ

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
13 Boulevard des Balquières

12850 ONET LE CHATEAU

Tél : 05.65.75.56.56 ***Fax :***

Courriel :

Web :

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	4 894	4 894		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000		20 000	20 000
Constructions	1 043 777	473 536	570 241	580 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 660	101 045	32 615	39 781
Autres immobilisations corporelles	117 092	100 582	16 510	20 759
Immobilisations corporelles en cours				9 748
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	47		47	18
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	340		340	340
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 369 809**	**680 056**	**689 753**	**720 831**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**543**		**543**	**929**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	163 522		163 522	129 321
Autres créances	29 064		29 064	55 076
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	299 235		299 235	261 769
Charges constatées d'avance (3)	15 346		15 346	10 511
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**507 710**		**507 710**	**457 607**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 877 519**	**680 056**	**1 197 462**	**1 178 438**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			120	

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 539	4 539
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	594 852	542 141
Report à nouveau	43 845	214 498
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**45 108**	**-117 942**
Subventions d'investissement	11 973	12 767
Provisions réglementées	4 753	5 347
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**705 071**	**661 351**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	348 366	345 100
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 301	13 333
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 493	26 902
Dettes fiscales et sociales	77 463	79 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 498	32 479
Autres dettes		20 070
Produits constatés d'avance (1)	270	
TOTAL DETTES	**492 391**	**517 087**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 197 462**	**1 178 438**
(1) Dont à plus d'un an (a)	311 256	306 650
(1) Dont à moins d'un an (a)	172 834	197 105
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		5 008
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 169 070	948 656
Chiffre d'affaires net	**1 169 070**	**948 656**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		834
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	13 004	20 778
Autres produits	28	17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 182 102**	**970 285**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	31 358	29 886
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	469 583	429 747
Impôts, taxes et versements assimilés	27 947	29 991
Salaires et traitements	373 449	363 780
Charges sociales	155 000	151 219
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	70 230	64 652
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	23 616	19 309
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 151 182**	**1 088 584**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**30 920**	**-118 299**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	800	563
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	635	578
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**1 435**	**1 140**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	7 046	5 938
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**7 046**	**5 938**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-5 611**	**-4 797**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**25 309**	**-123 097**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 009	2 813
Sur opérations en capital	1 688	3 794
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	594	594
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**20 291**	**7 201**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	159	
Sur opérations en capital	453	1 850
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		197
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**612**	**2 047**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**19 679**	**5 155**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-120	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**1 203 828**	**978 627**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 158 719**	**1 096 569**
BENEFICE OU PERTE	**45 108**	**-117 942**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	18 778	18 713
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Documents complémentaires

ASSOCIATION « La Chabraque »
Association Loi 01er juillet 1901, article 5
Décret du 16 Août 1901, article 2

Sever de CASTANET

12 240 RIEUPEYROUX

Numéro FINESS : 120 785 118

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES AVEYRON LOZERE
3, Rue du Torrent

48 000 MENDE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
AVEYRON LOZERE

_____

Association LA CHABRAQUE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux adhérents.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chabraque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mende,
Le 17 juin 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société de Commissariat aux Comptes
Aveyron Lozère

Frédéric DAGUTS

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.